

Direction générale  
des Territoires  
et de la Mer

Direction de l'Environnement  
de l'Agriculture  
de l'Alimentation  
et de la Forêt

Secrétariat de la CDPENAF

Dossier suivi par : [guy.de-marignan@agriculture.gouv.fr](mailto:guy.de-marignan@agriculture.gouv.fr)  
Téléphone : 05 94 29 63 69 – Télécopie : 05 94 29 63 63

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION  
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS  
(CDPENAF)

Avis rendu par la CDPENAF du 11 août 2020

Nature de la demande : Permis de construire : **PC 973 306 19 20006**  
Objet de la demande : Construction d'une centrale hybride  
Situé sur la commune de Mana, lieu dit : Crique Sainte Anne  
Déposée par : **VOLTALIA**

Date de dépôt en Mairie :

Date de saisine CDPENAF : 24/07/2020

**Eléments d'instruction**

- Terrain situé en zone A et N F du PLU de la commune,
- Potentiel agro-pédo (IRD) : Etude agronomique jointe à la demande
- Implantation du projet sur la parcelle : F 1700p. la superficie totale du site retenu est de 134ha
- Cadastre 2019 : France Domaine
- Emprise au sol du projet : Environ 47ha 20 pour les installations
- Déclaration de surface (PAC) : Sans objet
- Caractère professionnel du demandeur : Code NAF 3511Z (producteur d'électricité)
- Lien de nécessité entre le projet et l'exploitation agricole : sans objet

**La CDPENAF émet un avis favorable** par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre à la demande de permis de construire n° PC 973 306 19 20006 déposée par VOLTALIA.



Pour le Préfet,  
Le directeur général adjoint de la DGTM

  
Pierre PAPADOPOULOS